

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Pour : 25

Séance ordinaire du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

et le 5 avril à 19 heures

Date de Convocation :

29 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

M. Michel VIDAL procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Géraldine ORTEGA

Mme Julie DAMERY procuration à Mme Brigitte MACHARD

M. Ilan ANDRES procuration à M. Guy KOLOMOETZ

M. Frantz CHOPLIN procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Bernard VIAL; Christophe RIGAUD; Gaëthan FLORES;

Mme Marie-Roger CUSCHIERI

Secrétaire de séance: Mme Brigitte MACHARD

Délibération n°31 : AUGMENTATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES FORAINS

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Le rapporteur expose :

Par délibération n°116 du 11 juillet 2006, le conseil municipal a approuvé la modification des tarifs applicables aux fêtes et manifestations communales (hormis la fête de l'ail).

Devant l'augmentation du coût énergétique et des prix de l'eau, le conseil municipal est amené à approuver l'augmentation des droits de place pour les fêtes et manifestations communales, selon le tableau joint en annexe.

Ces tarifs seront applicables après visa des services préfectoraux.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Délibération n°31 : AUGMENTATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES FORAINS

Prend acte des augmentations des droits de place pour les fêtes et manifestations communales (hormis pour Piolenc en fête),

Approuve ces nouveaux tarifs,

Précise que ces tarifs seront applicables après visa des services préfectoraux.

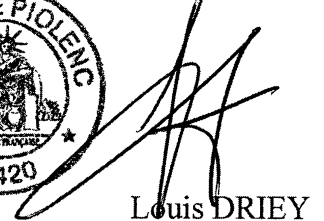
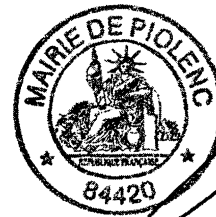
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,



Brigitte MACHARD

Le Maire,



Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218400919-20230405-23-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY



NOUVEAUX TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES FÊTES ET MANIFESTATIONS COMMUNALES (hormis Piolenc en fête)

Droits de place (types d'occupation)	Tarifs à la journée	Forfait fête votive
Alimentation, brasserie, confiserie	120 €	360 €
Scooter adulte	60 €	250€
Jeu kermesse	48 €	200 €
Jeu cascade	48 €	150 €
Loterie peluche	48 €	150 €
Manège enfant	36 €	150 €
Scooter enfant	36 €	150 €
Tir	36 €	150 €
Jeu de grue	18 €	100 €
Pêche au canard	18 €	100 €
Tir fléchettes	18 €	100 €
Boite à rire, banquiste	18 €	100 €
Autres emplacements (- de 5 m sur 2 m)	18 €	100 €
Autres emplacements (+ de 5 m sur 2 m)	36 €	150 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230405-23-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation
Louis DRIEY

